



LA MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSUS

Décisions du Conseil communal du 23 juin 2011

La Municipalité d'Ormont-Dessus, agissant en vertu de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, en ce qui concerne le référendum communal, porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 23 juin 2011, le Conseil communal a décidé :

1. d'accepter la gestion et les comptes 2010 avec :

Total de charges	CHF 10'914'466.37
<u>Total des produits</u>	<u>CHF 11'587'912.99</u>
Bénéfice/perte avant répartition	CHF 673'446.62

2. d'en donner décharge à la Municipalité

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition d'un véhicule à 4 roues motrices « VM 7000 H45 Turbo », modèle 2011 pour le service communal des travaux ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'acquisition d'une grue pour équiper ce véhicule ;
3. de lui octroyer, à cet effet et au cas où le véhicule Rolba R 400 sera maintenu au service des travaux et de la voirie, un crédit de **CHF 334'500.00**, à prélever sur les liquidités de la caisse communale ou, au besoin, de contracter l'emprunt nécessaire auprès d'un établissement reconnu par l'Etat.

1. d'adopter les statuts tels que proposés ;
2. d'autoriser la Municipalité à adhérer au Groupement Forestier Leysin-Les Ormonts et d'établir un contrat de prestations avec ledit groupement ;
3. d'autoriser la Municipalité de mettre à disposition du groupement la somme de **CHF 24'000.00**, comme capitalisation de base, à prélever sur les liquidités de la caisse communale.

Les électeurs peuvent consulter le texte de ces décisions au greffe municipal et formuler une demande de référendum dans les 20 jours, demande qui doit être signée par un cinquième des électeurs au moins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Ph. Grobéty

Le secrétaire :

C. Fuhrer